

Procès de Toulouse : Communiqués de soutien aux 4 militant-e-s poursuivis

Liste des communiqués de soutien :

- [Campagne BDS France](#)
- [Act-Up Sud-Ouest](#)
- [AFPS](#)
- [AFPS 32](#)
- [AFPS 34](#)
- [AFPS 40](#)
- [AFPS 44](#)
- [AFPS 59/62](#)
- [AFPS 63](#)
- [AFPS 65](#)
- [AFPS 82](#)
- [AFPS Pays de Cournouaille](#)
- [ATTAC Toulouse](#)
- [BDS France 34](#)
- [BDS 57](#)
- [BDS France Marseille](#)
- [CAPJPO EuroPalestine](#)
- [CNT 31](#)
- [Collectif 69](#)
- [Collectif BDS 57](#)
- [Collectif Palestine Alençon](#)
- [Collectif Palestine Libre](#)
- [Collectif Stéphanois de soutien au peuple Palestinien](#)
- [Coup pour Coup 31](#)
- [Couserans Palestine](#)
- [Ensemble!](#)
- [Evry Palestine \(AFPS\)](#)
- [FSU 31](#)
- [Génération Palestine](#)

- [LDH Toulouse](#)
 - [Mouvement de la Paix](#)
 - [MRAP](#)
 - [OCML VP](#)
 - [PCOF 31](#)
 - [PIR](#)
 - [SUD Santé Sociaux 31](#)
 - [UJFP](#)
 - [Union Syndicale Solidaire](#)
-

Soutiens de personnalités :

Déclaration de Ghislain Poissonnier, magistrat:

« J'apporte mon soutien sans réserve aux quatre militants pro-BDS convoqués au Tribunal de Toulouse le 30 juin.

Il leur serait notamment reproché d'avoir distribué aux passants un tract intitulé « Boycott d'Israël : ça marche ! ».

Le tract en question explique notamment qu'en Europe, « depuis 5 ans, des chaînes de magasin et même des banques refusent le commerce avec Israël ». Il donne des exemples en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège d'entreprises européennes ayant fait le choix de ne plus commercer avec des sociétés israéliennes ou de désinvestir d'Israël.

Le tract demande ensuite à une entreprise française de grande distribution (Auchan) de cesser la vente dans ses magasins de produits de certaines sociétés israéliennes telles que Mehadrin (fruits et légumes distribués sous les marques Jaffa, Carmel, Top, Haidikaim, Jordan River etc.) et Sodastream (appareils gazéificateurs), parce que ces entreprises sont impliquées dans la colonisation israélienne de Cisjordanie, déclarée comme illégale par tous les organes des Nations Unies. L'implication de Mehadrin et de Sodastream dans la colonisation est de notoriété publique et est évidemment un choix de la part des dirigeants de ces entreprises, choix encouragé par le gouvernement israélien sous la forme d'avantages réglementaires, financiers, fiscaux, sociaux etc.

Le tract demande enfin à une société française de télécommunications (Orange) de rompre son partenariat avec une société israélienne (Partner Communication) impliquée, elle aussi, dans la colonisation. Cette demande a d'ailleurs été reprise en mai 2015 par de grandes ONG françaises (CCFD, FIDH, LDH) et des syndicats français (CGT, Solidaires), au nom du nécessaire respect de la IVème Convention de Genève qui protège la population d'un territoire occupé.

Ce tract, toutes les personnes qui, en France et dans le monde, militent pour le respect du droit international en Israël et en Palestine auraient pu le rédiger et le distribuer. Il n'est que la compilation d'observations et de demandes de bon sens, que la société civile est obligée de relayer, faute pour la France et les Etats européens, d'agir pour qu'enfin Israël respecte le droit international. Agir notamment en interdisant l'importation et la vente de produits

des colonies ou le commerce avec des entreprises ayant des liens avec les colonies.

Cette obligation d'agir en ce sens a été rappelée par la Cour internationale de Justice dans son avis de 2004 sur le mur construit illégalement en territoire palestinien. Un avis qui n'est pas mis en œuvre, faute de volonté politique. Il appartient donc bien à la société civile française et européenne, de se mobiliser pacifiquement, notamment dans le cadre de la campagne BDS, afin que les Etats fassent pression sur Israël pour qu'il cesse ses violations du droit international.

Les quatre militants pro-BDS de Toulouse n'ont, à cet égard, que fait leur devoir de citoyen engagé au service du respect du droit international et ne devraient pas être inquiétés pour cela par la justice de leur pays.

Ghislain Poissonnier, magistrat ».